



DÉCISION DU MAIRE
MARCHÉ TRAVAUX AMENAGEMENT DES
EXTERIEURS DE L'ECOLE JEAN MONNET –
LOT 2 TRAVAUX AMENAGEMENTS PAYSAGERS

Le Maire de la commune d'Héric

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2222-22,

VU le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L2194-1 à L2194-3,

VU la délibération en date du 25 mai 2020 donnant délégation du Conseil municipal au Maire pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dans la limite de 3 000 000 € HT pour les marchés de travaux et 200 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services ainsi que toute décision concernant leurs avenants quel que soit leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

Vu l'avis d'appel public à concurrence envoyé le 07 avril 2023 pour mise en ligne sur le profil acheteur de la Commune, La Centrale des Marchés, et pour publication dans Ouest France 44 et dans Presse Océan 44 concernant le marché de travaux Aménagement des Extérieurs de l'école Jean Monnet pour les 2 lots (lot 1 Travaux de VRD et lot 2 Travaux Aménagements Paysagers),

Vu la date limite de réception des offres fixée au 02 mai 2023,

Vu les critères d'attribution établis comme suit dans le règlement de consultation : Valeur technique 50 points et Prix 50 points,

Vu les offres reçues, dans le délai mentionné ci-dessus, pour le lot 2, des entreprises suivantes : SARL ALTHEA NOVA, ATLANTIC PAYSAGES SASU, HORTUS MAÇONNERIE SAS PICHARD TIMIS ASSOCIES et SAS JAULIN PAYSAGES,

Vu l'article 4.2 du règlement de consultation offrant au Maître d'Ouvrage la possibilité de négocier avec les 3 entreprises les mieux classées après l'analyse des dossiers,

Vu le classement proposé par le Maître d'œuvre, la société Cayet Ingénierie Infrastructure : 1^{er} SAS JAULIN PAYSAGES, 2^{ème} HORTUS MAÇONNERIE SAS PICHARD TIMIS ASSOCIES, 3^{ème} ATLANTIC PAYSAGES SASU et 4^{ème} SARL ALTHEA NOVA,

Vu la demande de négociation financière engagée par mail le 10 mai 2023 avec une date limite de remise fixée au 12 mai 2023 avec les 3 entreprises les mieux classées,

Vu les nouvelles propositions financières faites par les entreprises : ATLANTIC PAYSAGES SASU (75 356,51 € HT), HORTUS MAÇONNERIE SAS PICHARD TIMIS ASSOCIES (66 000,00 € HT) et SAS JAULIN PAYSAGES (76 634,89 € HT),

Vu les notes obtenues par les entreprises, en fonction des critères définis dans le règlement de consultation : SAS JAULIN PAYSAGES (93,06 points répartis comme suit : Valeur Technique 50 points et Prix 43,06), ATLANTIC PAYSAGES (92,79 points répartis comme suit : Valeur Technique 49,00 points et Prix 43,79) et HORTUS MAÇONNERIE SAS PICHARD TIMIS ASSOCIES (90,50 points répartis comme suit : Valeur Technique 40,50 points et Prix 50,00 points) et SARL ALTHEA NOVA (82, 01 points répartis comme suit : Valeur Technique 40 points et Prix 42,01 points),

Vu le classement final établi comme suit par le Maître d'œuvre, la société Cayet Ingénierie Infrastructure : 1^{er} SAS JAULIN PAYSAGES, 2^{ème} ATLANTIC PAYSAGES SASU, 3^{ème} HORTUS MAÇONNERIE SAS PICHARD TIMIS ASSOCIES et 4^{ème} SARL ALTHEA NOVA,

DÉCIDE

Article 1^{er} : D'attribuer le marché de travaux du lot 2 à l'entreprise SAS JAULIN PAYSAGES pour un montant de 76 634,89 € HT. L'acte d'engagement est joint à la présente décision.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune.

Article 3 : Monsieur le Maire informera le Conseil municipal de cette décision lors de sa prochaine réunion.

À Héric, le 24 mai 2023

Le Maire,



The image shows a red circular official stamp of the Municipality of Héric, Loire-Atlantique. The stamp features a central emblem with a figure holding a staff and a star above. The text around the emblem reads "MAIRIE D'HERIC" at the top and "(Loire-Atlantique)" at the bottom. A blue ink signature is written over the stamp, and a blue arrow points from the signature towards the top right.

Jean-Pierre JOUTARD

Le Maire :

informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Sous-Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification et que la juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

2023-19 DECISION MAIRE LOT 2 TRAVAUX AMENAGEMENTS PAYSAGERS - TRAVAUX EXTERIEURS ECOLE J
MONNET

Date de transmission de l'acte : 30/05/2023

Date de réception de l'accusé de
réception : 30/05/2023

Numéro de l'acte : 20230530-01 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 044-214400731-20230524-20230530-01-DE

Date de décision : 24/05/2023

Acte transmis par : Jean-Christophe LYONNET

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.9. marchés passés selon une procédure adaptée (MAPA)

DEPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE

Commune de HERIC

Aménagement des extérieurs du parvis de l'école Jean Monnet

Pièce n°	Désignation	
01	Acte d'Engagement L 2023-03-LO2	
Date		
Indice	Date	Modifications
Maitrise d'œuvre :		
	BUREAU D'ETUDES C2i Cow B – 7 Rue Jean Baptiste Olivier 44 130 BOUVRON Tel : 07 85 89 18 01 – mail : contact@c2i-vrd.fr	
Maitrise d'ouvrage :		
	MAIRIE DE HERIC 2 Rue Saint Jean 44 810 HERIC Tel 02 40 57 96 10	

Alors qu'un acte d'engagement était autrefois requis de l'opérateur économique soumissionnaire lors du dépôt de son offre, sa signature n'est plus aujourd'hui requise qu'au stade de l'attribution du marché public.

Le formulaire ATTRI1 est un modèle d'acte d'engagement qui peut être utilisé par l'acheteur, s'il le souhaite, pour conclure un marché public avec le titulaire pressenti.

Il est conseillé aux acheteurs de renseigner les différentes rubriques de ce formulaire avant de l'adresser à l'attributaire. Ce dernier retourne l'acte d'engagement signé, permettant à l'acheteur de le signer à son tour.

En cas d'allotissement, un formulaire ATTRI1 peut être établi pour chaque lot. Lorsqu'un même opérateur économique se voit attribuer plusieurs lots, un seul ATTRI1 peut être complété. Si l'attributaire est retenu sur la base d'une offre variable portant sur plusieurs lots, soit un acte d'engagement est établi pour les seuls lots concernés, soit l'acte d'engagement unique mentionne expressément les lots retenus sur la base d'une offre variable.

En cas de groupement d'entreprises, un acte d'engagement unique est rempli pour le groupement d'entreprises.

Il est rappelé qu'en application du code de la commande publique, et notamment ses articles L. 1110-1, et R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-7 à R. 2162-12, R. 2162-13 à R. 2162-14 et R. 2162-15 à R. 2162-21 (marchés publics autres que de défense ou de sécurité), ainsi que R. 23612-1 à R. 2362-6, R. 2362-7, R. 2362-8, R. 2362-9 à R. 2362-12, et R. 2362-13 à R. 2362-18 (marchés de défense ou de sécurité), le vocable de « marché public » recouvre aussi les marchés de partenariat et les marchés de défense ou de sécurité ainsi que les marchés subséquents et les marchés spécifiques, indépendamment des techniques d'achats utilisées (accords-cadres s'exécutant par la conclusion de marchés subséquents ou par l'émission de bons de commande, concours, systèmes d'acquisition dynamiques, catalogues électroniques et enchères électroniques), qu'ils soient ou non soumis aux obligations relatives à la préparation et à la passation prévues par ce code. Dans tous ces cas, le présent formulaire type est utilisable.

A - Objet de l'acte d'engagement.

Objet du marché ou de l'accord-cadre:

Aménagement des espaces extérieurs aux abords de l'école Jean Monnet

Cet acte d'engagement correspond :
(Cocher les cases correspondantes.)

1. à l'ensemble du marché ou de l'accord-cadre (en cas de non allotissement) ;
 au lot n°2..... ou aux lots n°..... du marché ou de l'accord-cadre (en cas d'allotissement) ;
(Indiquer l'intitulé du ou des lots tel qu'il figure dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt.)
 correspondant, pour les lots n°....., à l'offre variable (en cas d'allotissement) ;
(l'acheteur duplique cette mention tant que de besoin.)
2. à l'offre de base.

B - Engagement du titulaire ou du groupement titulaire.

B1 - Identification et engagement du titulaire ou du groupement titulaire :
(Cocher les cases correspondantes.)

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché ou de l'accord-cadre suivantes,

- CCAP
- CCAG : travaux approuvés par arrêté du 30/03/2021
- CCTP
- Autres : Plans – DQE - BPU.....

et conformément à leurs clauses,

- Le signataire

- s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

- engage la société ...JAULIN PAYSAGES sur la base de son offre ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

- L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées :

- aux prix indiqués ci-dessous ;
 - Taux de la TVA : 20%

MONTANT LOT 1 : VRD

Montant hors taxes :

Montant hors taxes arrêté à :

Montant TTC :

Montant TTC arrêté à :

MONTANT LOT 2 : Aménagements paysagers

Montant hors taxes :

Montant hors taxes arrêté à :**76 634,89 €**.....

Montant TTC :

Montant TTC arrêté à :**91 961,87 €**.....

B2 – Nature du groupement et, en cas de groupement conjoint, répartition des prestations :
(en cas de groupement d'opérateurs économiques.)

Pour l'exécution du marché ou de l'accord-cadre, le groupement d'opérateurs économiques est :
(Cocher la case correspondante.)

conjoint OU solidaire

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer :

(Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.)

■ Nom de l'établissement bancaire :

ENTR. NANTES NORD(00064)

■ Numéro de compte :

73974754646

B4 - Avance

Je renonce au bénéfice de l'avance : NON OUI
(Cocher la case correspondante.)

B5 - Durée d'exécution du marché ou de l'accord-cadre :

Délai du marché pour le LOT 1 : **4 mois** y compris la période de préparation de : **1 mois à compter de :**
Délai du marché pour le LOT 2 : **4 mois** y compris la période de préparation de : **1 mois à compter de :**

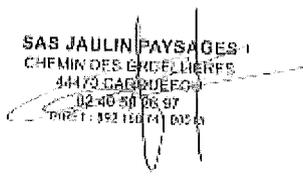
- la date de notification du marché ou de l'accord-cadre ;
- la date de notification du marché ou de l'accord-cadre ;

- la date de début d'exécution prévue par le marché ou l'accord-cadre lorsqu'elle est postérieure à la date de notification ;
- la date de notification du marché ou de l'accord-cadre ;
- la date de notification de l'ordre de service de démarrage de la tranche optionnelle ;
- la date de début d'exécution prévue par le marché ou l'accord-cadre lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

C - Signature du marché ou de l'accord-cadre par le titulaire individuel ou, en cas groupement, le mandataire dûment habilité ou chaque membre du groupement.

Attention, si le soumissionnaire (individuel ou groupement d'entreprises) a présenté un sous-traitant au stade du dépôt de l'offre et que l'acte spécial concernant ce sous-traitant n'a pas été signé par le soumissionnaire ou membre du groupement et le sous-traitant concerné, il convient de faire signer ce DC4 par le biais du formulaire ATTRI2.

C1 – Signature du marché ou de l'accord-cadre par le titulaire individuel :

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
GUCHET FLORIAN DIRECTEUR D'AGENCE	CARQUEFOU 22/05/2023	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

C2 – Signature du marché ou de l'accord-cadre en cas de groupement :

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire suivant (article R. 2142-23 ou article R. 2342-12 du code de la commande publique) :
[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire]

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est :
(Cocher la case correspondante.)

- conjoint OU solidaire

Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d'engagement :
(Cocher la ou les cases correspondantes.)

- pour signer le présent acte d'engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;
(joindre les pouvoirs en annexe du présent document.)
- pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ou de l'accord-cadre ;
(joindre les pouvoirs en annexe du présent document.)
- ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe.

Les membres du groupement, qui signent le présent acte d'engagement :
(Cocher la case correspondante.)

- donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;
- donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché ou de l'accord-cadre ;
- donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous :
(Donner des précisions sur l'étendue du mandat.)

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

D - Identification et signature de l'acheteur.

■ Désignation de l'acheteur :

Mairie de HERIC
2 Rue Saint Jean
44 810 HERIC



■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché ou de l'accord-cadre :

Monsieur Le Maire

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article R. 2191-59 du code de la commande publique, auquel renvoie l'article R. 2391-28 du même code (nantissements ou cessions de créances)

Monsieur Le Maire
2, rue Saint Jean
44810 Héric
Tel : 02 40 57 96 10

■ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Trésorerie de Nort sur Erdre
1, rue de la Fraternité
44390 Nort-sur-Erdre
Tél 02/40/72/21/23

■ Imputation budgétaire :

E-Décision de la mairie

La présente offre est acceptée ;

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : HERIC , le 24/05/2023

Signature,
Le Maire,



Jean-Pierre JOUTARD

